



# CLUB DE DEFENSE DES ANIMAUX PARIS 12ème

association loi 1901 créée en 1979 et reconnue d'intérêt général en 1990

[www.cda-paris12.com](http://www.cda-paris12.com) – [contact@cda-paris12.com](mailto:contact@cda-paris12.com) – 01 43 40 51 85

MAISON DES ASSOCIATIONS  
CDA boîte n°11 – 181 avenue Daumesnil 75012 Paris

## CHARTRE DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

### L'ASSOCIATION S'ENGAGE A

- ◆ **accueillir** et **considérer** la famille d'accueil comme un collaborateur à part entière,
- ◆ **donner** une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement,
- ◆ **fournir** l'alimentation et la prise en charge médicale nécessaires au quotidien des animaux accueillis ou à défaut lui **rembourser** les frais alimentaires, médicaux sur présentation des tickets de caisse ou factures.

### LA FAMILLE D'ACCUEIL S'ENGAGE A

- ◆ **accepter** les principes de l'association et se conformer à ses objectifs,
- ◆ **se sentir** responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association,
- ◆ **collaborer** dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et partenaires.
- ◆ **prodiguer** tous les soins nécessaires à l'animal (alimentation, administration éventuelle de médicaments, vaccins, stérilisations et autres),
- ◆ **consacrer** à l'animal suffisamment de temps et d'amour pour le sécuriser, le rééquilibrer, lui réapprendre la vie en famille,
- ◆ **garder** l'animal parfois suffisamment longtemps pour s'attacher à lui et savoir s'en séparer le moment venu.
- ◆ **Recevoir** les personnes susceptibles de les adopter

Fait en deux exemplaires, dont un remis à la famille d'accueil,

à ..... le .....

### Signatures du CDA

Représenté par : .....

téléphones fixe et mobile .....

.....

Mail : .....

### de la famille d'accueil

Nom et prénom .....

Adresse .....

.....

Ville ..... CP .....

Téléphones fixe et mobile .....

.....

## QUELQUES CONSEILS POUR L'ARRIVE DE L'ANIMAL à lire attentivement dès à présent !

**SELON LE CARACTERE DU CHAT** – A votre arrivée, mettez le chat dans une seule pièce avec gamelles, litière et coin dodo pour qu'il puisse s'habituer à son nouvel environnement. S'il est curieux, se frotte aux meubles, vous pouvez lui ouvrir rapidement les autres portes. S'il est craintif et se cache sous un meuble, attendez quelques jours pour qu'il soit plus à l'aise avant de lui présenter les autres pièces de l'appartement. En attendant, alternez avec lui des moments où vous le prenez sur vous et ceux où vous le laissez tranquille tout en étant dans la même pièce. Surtout soyez patients et tendres, **certaines chats peuvent mettre plus de 6 mois à s'adapter à leur nouvelle vie**. Le jeu est une très bonne thérapie pour déstresser l'animal.

**EDUCATION** – **Le nom** : apprenez lui son nom en le répétant plusieurs fois lorsque vous le caressez ou lui donnez à manger. **Les interdits** : à vous de fixer dès le départ vos interdits (ne pas mordiller les mains, ni mettre les griffes en jouant, etc.). Pour vous faire comprendre de votre chat, prenez votre plus grosse voix pour un « non » ferme, envoyez lui un coussin, utilisez un spray à eau, donnez-lui une petite tape sur le museau (comme sa maman). Evitez de le prendre par la peau du cou lorsqu'il est adulte. **JEUX ET CALINS** - Un chat a besoin d'au moins 30 minutes de jeux et câlins avec son maître, par jour. Lorsque vous êtes absent, pensez à lui laisser des jeux sans danger (balle en mousse...).

**SI VOUS AVEZ DES ENFANTS** – Un animal n'est pas un jouet. Apprenez à vos enfants à ne pas attraper n'importe comment le chat, lui tirer la queue, lui couper les moustaches, le réveiller quand il dort, jouer trop brutalement, lui donner à manger à n'importe quel moment, etc. **S'IL Y A DEJA UN ANIMAL A LA MAISON** – Attendez un jour ou deux pour les présentations. Lors de la première rencontre il se peut que ceux-ci crachent et se tapent un peu. N'intervenez pas sauf si bagarre. Donnez toujours la préséance à l'animal présent avant l'arrivée du second pour éviter toute jalousie.

### ALIMENTATION

**TYPE ET FREQUENCE DES REPAS** – Veillez à ce qu'il ait de l'eau toujours à sa disposition, et renouvelée régulièrement. Les gamelles ne doivent pas être placées trop près de la litière (proximité très peu appréciée du chat). Les croquettes (de bonne qualité) sont préférables aux pâtées car cela évite l'apparition du tartre. Chatons et chats sveltes peuvent avoir de la nourriture en libre service. Pour les chats stérilisés ou un peu forts, mieux vaut donner à manger en deux fois, en quantité maîtrisée.

**CHANGEMENT ALIMENTAIRE EN DOUCEUR** – Pour changer la nourriture d'un chat sans trop le perturber (risque de diarrhée), mélangez les deux aliments (celui d'avant avec le nouveau) pendant une bonne semaine et progressivement éliminez l'ancien aliment. **ALIMENTS INTERDITS** – Lait de vache (souvent mal digéré, donne des diarrhées) ou le mélanger avec de l'eau, chocolat et oignon (poison pour les chatons).

### SOMMEIL

**LE LIEU** – C'est votre chat qui choisira son petit coin douillet, il pourra même en avoir plusieurs. Si vous souhaitez lui interdire les chambres la nuit, faites le dès son arrivée. **LA DUREE** – Un chat dort les deux tiers de son temps, il faut absolument respecter ces périodes pendant lesquelles son cerveau se régénère, *surtout pour les chatons*.

### HYGIENE

**LITIERE** – Le bac peut être simple (ouvert) ou avec un toit et une porte, attention certains chats détestent être enfermés. Le bac doit être dans un endroit calme (si possible). Une litière se nettoie tous les jours et se change intégralement une fois par semaine selon le type de grains (gros ou compacts).

**POILS** – Brossez régulièrement votre chat et ce, dès son plus jeune âge, cela créera un moment de complicité entre vous et lui et l'imitera les poils dans la maison. **GRIFFES** – Pour limiter les griffures sur votre mobilier, canapé et autre, installez des griffoirs ou des arbres à chats à l'entrée des pièces principales. Faites vous montrer par votre vétérinaire comment couper les griffes de votre chat, dès son plus jeune âge et s'il n'est pas trop craintif.

**TOXOPLASMOSE ET FEMMES ENCEINTES** – La toxoplasmose est une maladie infectieuse généralement bénigne (sorte de grippe), transmise par certains animaux. Elle peut être dangereuse pour le foetus des femmes enceintes non immunisées (qui ne l'ont jamais eu) entre 10

et 20 semaines d'aménorrhée (absence de règles). Il n'est pas nécessaire de se séparer de son chat dans ce cas-là, il faut simplement éviter qu'il sorte pour qu'il ne ramène pas le parasite, le nourrir uniquement avec des croquettes, faire sa litière avec des gants (ou déléguer) et se laver régulièrement les mains. Si vous êtes malgré tout angossée, pensez à le faire garder par des proches.

### SANTE

Le CDA tient à faire adopter les animaux en bonne santé. Pour cela, ils passent tous chez le vétérinaire pour un bilan (testé FIV/FelV, vaccinés typhus/corryza, identifiés par puce ou tatouage et stérilisés. Les chatons ne sont stérilisés qu'à partir du 6ème mois.

**RAPPELS – Vaccins** : les chats même en appartement ont besoin d'être vaccinés chaque année car vous pouvez leur ramener des virus sous vos chaussures ou ils peuvent les contracter lors d'une garde chez des personnes ayant des chats. **Vermifuge et anti-puce** : un chaton doit être traité contre les vers tous les mois jusqu'à son 6ème mois, puis deux fois par an. Un traitement préventif contre les puces est à faire à l'automne et au printemps.

**SIGNES D'INQUIETUDE** – Au moindre doute n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire qui jugera s'il faut consulter ou non. Si votre chat perd l'appétit ou mange trop, se cache, perd de l'entrain, dort plus que d'accoutumée, devient agressif, fait ses besoins hors du bac, est constipé ou a la diarrhée, a les yeux qui coulent, éternue, se gratte excessivement demandez conseil.

### SECURITE

Protégez vos **FENETRES, BALCONS** par du grillage ou des filets car un chat en aguet est facilement déséquilibré par un oiseau ou une mouche... et une chute peut être mortelle. Faites attention à ne pas enfermer votre animal dans les **PLACARDS, MACHINES A LAVER...** car il se faufile partout y compris dans les **POUBELLES**. Ne jamais laisser traîner des **FICELLES, LIENS** de poubelle, les chats peuvent s'étouffer en les ingérant et ils peuvent en mourir. Certaines **PLANTES** et **FLEURS** sont des poisons pour les chats telles que : ficus, jacinthe, muguet, jonquille, lis, amaryllis, tulipe, bégonia, coquelicot... et bien ranger les **PRODUITS MENAGERS**.

**JARDIN** – Si vous disposez d'un jardin ne le laissez sortir qu'au bout d'un mois passé à la maison, et après l'âge de 6 mois où il/elle sera stérilisé(e). Il saura ainsi plus facilement où il habite et comment y revenir. Pensez à le vacciner en plus contre la *leucose*.

**EN VACANCES** – Le chat est un animal territorial, donc très attaché à son lieu de vie. Il est donc préférable de le faire garder à domicile et de le déplacer le moins possible. Toutefois si vous l'emmenez avec vous : **En voiture**, le chat doit voyager dans son panier pour ne pas sauter sur le conducteur ou s'échapper par la vitre. Mieux vaut ne pas le nourrir avant le départ pour éviter qu'il vomisse. Ne pas le sortir sur les aires de repos même en harnais. **Dans votre lieu de vacances**, ne le laissez pas sortir ou bien attendez une bonne semaine pour qu'il sache revenir, n'hésitez pas à lui mettre un harnais la première fois. Prenez son carnet de santé en cas de problème de santé ou autre.

**CHANGEMENT DE DOMICILE** – Si vous déménagez, gardez votre chat dans une petite pièce calme (si possible). Dans le nouveau foyer, faites comme la première fois où il est arrivé chez vous. Signalez votre nouvelle adresse au fichier félin et au CDA pour le suivi.

### EN CAS DE PERTE DE VOTRE CHAT

**REGARDEZ CHEZ SOI** – Il peut être tout simplement caché ou coincé quelque part (placard, frigo, cave, voiture...), prévenez vos voisins. **AFFICHETTES** avec nom du chat, photo, n° d'identification, coordonnées téléphoniques, – A mettre dans votre immeuble, rues, arrêts de bus/métro, commerçants, vétérinaires, dans les squares, etc.

**A CONTACTER** – Le **CDA** pour vous aider, les **vétérinaires** de votre ville, le **service voirie** (en cas de décès sur la voie publique), la **fourrière** de Gennevilliers (01 47 98 57 40 / 01 47 98 43 72), le **fichier félin** (01 55 01 08 00) et votre **commissariat** pour signaler sa disparition.

**RECHERCHES** – Les chats perdus, affamés sortent souvent le soir de leur cachette, passez dans le quartier chaque soir avec une boîte ouverte de pâtée ou thon en la tapotant avec une fourchette et appelez-votre chat.